



Transport vsl - passager blessé

Par **letaljose**, le **09/12/2009** à **19:29**

Bonjour, lors de mon transport par VSL à Dijon le 27 octobre 2009, au retour la conductrice du VSL a glissé sur la voie et froler la barre de sécurité. après plusieurs tonneaux, la voiture s'est retrouvée dans le fossé en face de la route avec véhicule endommagé. j'ai eu 5 côtes cassées en tant que passager. ai-je droit à des dédommagements? quelles démarches dois-je remplir?

Par **scotch_the_plow**, le **09/12/2009** à **21:01**

Bonsoir, La vraie question à vous poser est : quel impact financier à cet accident pour vous ? Pour les soins médicaux, je suppose que vous disposez de la sécurité sociale, voir d'une mutuelle pour la prise en charge des frais éventuels. Tous couts complémentaires peuvent être réclamés auprès de l'assureur du VSL. Si cette blessure entraine des arrêts de travail et donc une perte de salaire, vous pouvez également la réclamer auprès de l'assurance adverse. Enfin, concernant les blessures et les éventuelles traces physiques, votre assurance vous proposera de rencontrer un expert médical afin d'estimer vos souffrances et séquelles. Une indemnité pourra alors vous être versée après consolidation. Cordialement. J.T